

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 35/6° L l'Assemblée Territoriale en matière domaniale.

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 février 1964

Numéro JO
n° 3 du 01/04/1964

Date du numéro
1 avril 1964

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 279 du 25 février 1964 la Comemission permanente dé l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Roger Radeau la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 1.248 m2 sis à Ambouli, au prix de 100 francs le mètre carré.